Nations Unies S/RES/1421 (2002)



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 juillet 2002

Résolution 1421 (2002)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4566e séance, le 3 juillet 2002

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions antérieures relatives aux conflits dans l'ex-Yougoslavie, en particulier ses résolutions 1357 (2001) du 21 juin 2001, 1418 (2002) du 21 juin 2002 et 1420 (2002) du 30 juin 2002,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Décide* que les dispositions de sa résolution 1357 (2001) resteront en vigueur jusqu'au 15 juillet 2002;

2. *Décide* de demeurer saisi de la question.

02-45800 (F) 030702 030702